

Ici et ailleurs

Des pots-de-vin pour envoyer des jeunes en prison

Deux juges américains de Pennsylvanie ont reconnu avoir «conclu un accord pour garantir la fourniture (sic) de jeunes délinquants» auprès d'une société privée d'exploitation de prisons, PA Child Care (la bien nommée) et ainsi avoir envoyé des centaines de jeunes en prison ou en camp disciplinaire pour des délits sans rapport avec leur peine (tel que insulter le directeur de l'école via un blog), en échange de pots-de-vin de 2,6 millions de dollars (excusez du peu) de 2000 à 2007. Les plaintes et poursuites s'accumulent contre eux. Le fait n'est pas foncièrement étonnant, s'agissant de prisons privées, ceci ne peut que conduire à cela. Le plus surprenant, c'est finalement le montant des pots-de-vin versé : imaginez le montant des bénéficiaires de cette société ! C'est à garder en tête au moment où le Gouvernement belge envisage des «alliances stratégiques» avec le privé pour la construction de nouvelles prisons.

L'affaire JDL

Et si on laissait le Délégué général aux droits de l'enfant travailler sereinement au lieu de

l'enquiquiner à devoir éteindre des feux que d'autres ont boutés, dont un Ministre de la Fonction publique, feux que personne ne semble pressé d'éteindre et que son prédécesseur se complait à arroser d'huile ? À près d'un an de son entrée en fonction, il a trouvé sa place et le ton qui sied à l'institution (rappelons-nous son interview suite au dessaisissement d'Adam). Tout le reste n'est que chasse aux poux.

Agence de réservation

Suite à la vendetta dans une école de la région liégeoise, cinq mineurs ont été arrêtés. Avant même qu'ils ne soient déférés devant le juge de la jeunesse, le Cabinet Fonck leur avait déjà, semble-t-il, réservé des places en IPPJ et à Everberg. Au final, un seul est placé dans ce dernier. Les autres remis dans leur famille avec une «concertation restauratrice en groupe» à la clé. À cette occasion, s'est de nouveau posée la question des moyens à disposition des avocats, pour contrôler les conditions d'un placement en centre fédéral fermé et en particulier l'absence de place dans les IPPJ. Or, le CIOC refuse de donner des infos aux avocats; il y a là une rupture inacceptable du principe d'égalité des armes.

Incitation...

Passée relativement inaperçue, une modification de l'arrêté AMO (fixant les conditions d'agrément des services d'aide en milieu ouvert) prévoit que les services d'aide en milieu ouvert doivent tenir un dossier, dont l'anonymat est garanti (comment peut-on tenir un dossier anonyme?), pour chaque demande individuelle, qui doit être tenu à la disposition de «l'administration», alors qu'auparavant seul l'inspecteur pédagogique avait accès à ce dossier. Ainsi donc, si le chauffeur de l'administration, une directrice d'IPPJ ou encore le Directeur de l'aide à la jeunesse de n'importe quel arrondissement demandent à consulter le dossier d'un jeune passé par une AMO, celle-ci est priée d'obtempérer.

...au délit

Heureusement (ça dépend pour qui bien entendu), les Services droit des jeunes veillent au grain et demandent au Conseil d'État si tout cela (et d'autres incitations à la violation du secret professionnel - c'est bien la première fois qu'un arrêté communal incite, voire oblige des services à commettre des infractions pénales!) est bien raisonnable. Réponse dans cinq ans ?

L'ère du recyclage...

Le plan «prison» du Ministre de la justice, encore fraîchement émoulus (le Ministre aussi bien que le plan), prévoit entre autres la désaffectation de quelques prisons (Namur, Saint-Gilles, Forest, etc.) pour motif qu'elles ne sont plus aux normes (quel euphémisme). Il ne reste plus qu'à les laisser pourrir pendant quelques années et elles pourront être recyclées en prison pour mineurs ou en centre d'accueil pour réfugiés.

...et de la gestion de la misère

À propos de ce plan, certains se sont prêtés à un petit calcul de budgétisation : sans compter les rénovations non abouties, sans compter la construction des places mineurs, sans compter l'éventuel coût des potentielles suppressions de prisons, sachant que la construction d'une cellule coûte 150.000 euros et qu'ils comptent construire 2028 places, il faudra un budget d'environ 300 millions d'euros. C'est à la fois beaucoup (un quart du budget annuel du SPF Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté et Economie sociale) ou très peu (pour Fortis, l'État investissait près de 5 milliards d'euros), c'est selon. Quand on

sait que les prisons sont une nouvelle manière de gérer la misère, on peut considérer que la lutte contre la pauvreté voit son budget considérablement augmenté.

La Belgique à Genève

La Session du Comité des droits de l'enfant lors de laquelle la Belgique sera entendue sur son rapport est fixée à septembre 2010 (deux ans après le dépôt du rapport officiel) et la présession au cours de laquelle le rapport alternatif déposé par les ONG dont la CODE (www.lacode.be) sera présenté est fixée à juin 2010. Le Comité a accumulé un nouveau retard considérable, notamment dû au nombre de rapports à analyser. Pour tenter de résorber ce retard, le Comité siègera de nouveau en deux chambres à partir de la session de septembre 2009.

Etude d'impact

En Flandre, un avant-projet de décret relatif à la conduite d'une politique flamande des droits de l'enfant et de la jeunesse, ne peut être approuvé par le Gouvernement flamand que s'il est accompagné d'un rapport d'impact sur l'enfant et le jeune établi conformément aux dispositions d'un décret. Ce rapport doit être réalisé selon une méthodologie déterminée. Par ailleurs, une agence autonome (Animation socioculturelle pour Jeunes et Adultes) est chargée de la coordination de la politique des droits de l'enfant et de la jeunesse.

Pour leur bien...

Il y a toujours des enfants au centre 127 (et bis). Madame Turtelboom explique que ne sont «exemptées» d'enfermement, que les familles en séjour illégal et interceptées sur le territoire et pas celles qui introduisent une demande d'asile à la frontière ou

qui n'ont pas les documents requis pour entrer sur le territoire belge. Elle justifie sa politique par des raisons juridiques et parce qu'elle ne souhaite pas que la présence d'enfants soit utilisée comme nouveau sésame. Cela nuirait à la sécurité même des enfants. Argument éculé.

... bien entendu !

Mais elle ajoute «*Nous avons connu récemment plusieurs cas où des personnes avaient utilisé des enfants, qui n'étaient d'ailleurs pas les leurs, pour demander à entrer sur notre territoire. Après enquête, il s'agissait de cas de trafic d'enfants*». Donc, dès lors que les enfants sont victimes de trafic ou ne seraient pas les enfants des adultes qu'ils accompagnent (tiens, ne sont-ils pas alors mineurs non accompagnés et donc en droit à la protection due à ces enfants, dont un accueil en centre d'observation et d'orientation ?), ils peuvent rester enfermés. Se rend-elle compte de ce qu'elle dit ?

Indemnité record

Des enfants «traumatisés» avaient été illégalement placés en détention pendant deux mois en Grande-Bretagne. Dans le cadre d'une transaction, une famille congolaise s'est vue attribuer £ 150.000 (168.000 euros), soit la plus forte pénalité pour détention illégale d'enfants de demandeurs d'asile en Grande-Bretagne. Ce règlement pourrait conduire à des dizaines de demandes d'indemnisation portées par les familles de réfugiés avec de jeunes enfants qui ont été ou sont encore détenus. On estime que, chaque année, le Ministère de l'Intérieur autorise la détention de 2 000 enfants d'immigrants. Une piste indéniablement à suivre.

Deux heures de colle

À l'occasion d'une journée d'étude organisée conjointement par les avocats liégeois et l'Administration de l'aide à la jeunesse, un service fait état de sa pratique, inscrite dans son projet pédagogique, de communiquer son rapport aux familles avec lesquelles il travaille. Réaction du représentant de l'administration sur le ton du proviseur qui convoque l'élève fautif : vous serez convoqués en présence de votre inspecteur pédagogique pour vous expliquer. Ainsi, lors de débats publics avec l'administration, les services subventionnés sont priés de dire ce que l'administration veut entendre. Lamentable.

La froideur des chiffres...

Ce n'est qu'une estimation approximative (comment pourrait-il en aller autrement ?) mais, selon le HCR (le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations unies), environ 70 000 personnes auraient tenté la traversée entre l'Afrique et l'Europe, en 2008 via la route méditerranéenne, à partir des côtes libyennes, vers le sud de l'Espagne, Malte ou Lampedusa ou la route atlantique, des côtes marocaine, sénégalaise et mauritanienne vers les Canaries.

...cache mal...

Dans le même temps, l'Europe a renforcé son dispositif législatif pour contenir ce flux à ses frontières pour soi-disant mieux encadrer l'immigration légale et mieux combattre les réseaux de clandestins. Le HCR, toutefois, lance l'alarme. «*Aucun mécanisme approprié n'existe pour assurer que les demandeurs d'asile ne soient refoulés dans des pays tiers sans que leur be-*

soin de protection ne soit correctement examiné». Ben oui !

...le peu de protection

Dans le même temps, en Belgique, le nombre de régularisations accordées pour des raisons «humanitaires» est en baisse de 36% alors que le nombre de demandes augmente de 40%.

Souriez, vous êtes primés

Le «Prix Lydia Chagoll – Pour un sourire d'enfant» (5 000 euros) est attribué chaque année à une personne, un groupe ou une association qui contribue à l'amélioration du respect de l'enfant. Les projets peuvent être introduits avant le 30/04/09, qu'il s'agisse d'une campagne originale de sensibilisation, d'une production artistique ou éducative ou encore d'une aide concrète apportée sur le terrain. L'année passée, le prix avait été décerné au Tribunal d'opinion sur la détention des enfants étrangers en centres fermés. Plus d'informations : www.kbs-frb.be 070/23.30.65 ou proj@kbs-frb.be.

La violence attendra

Ce sera peut-être l'embauche la plus longue de l'histoire, les Nations unies : la désignation d'un Représentant Spécial sur la violence contre les Enfants, recommandation qui avait été formulée par le Professeur Pinheiro dans son rapport en 2007 et acceptée par l'Assemblée générale. C'est sans compter sur les États-Unis qui traînent toujours les pieds. Nous avons appris qu'une «short-list» avait été établie et que des candidats avaient été interviewés. Il est grand temps pour le Secrétariat Général de prendre une décision.

La compétence des individus, des familles, de leurs réseaux : réelles perspectives et/ou miroir aux alouettes ?

Le 26 mars 2009 à Liège (Jemeppe-sur-Meuse)

Journée d'étude organisée par le Journal du droit des Jeunes et Yci-Même.

Dans le champ de l'aide psycho-médico-sociale, l'individu et sa sphère privée (famille et réseau relationnel) semblent devenus le centre de tous les intérêts et de toutes les interventions. Voilà l'individu responsable de sa situation, de son insertion, de son changement.

Et les concepts de compétences, de résilience, de responsabilisation fleurissent comme des évidences : *«se changer pour que ça change !»*. Tout en percevant les perspectives humanistes et mobilisatrices sous-jacentes à ces concepts, nombre d'intervenants éducatifs et psycho-médico-sociaux se questionnent. Certains vont même jusqu'à poser l'hypothèse que cet accent mis essentiellement sur l'individu, sur la construction de pratiques éducatives, sociales et thérapeutiques en se fondant sur cette prémisse, pourrait, in fine, plus encore enfermer les *«usagers, bénéficiaires, patients...»* dans la problématique qu'ils rencontrent.

Dans un contexte où la précarité et la détresse sociale et psychologique émergent en toile de fond de toute action éducative et sociale, il importe de chercher l'implicite qui se glisse dans nos pratiques et de resituer celles-ci dans un contexte plus large, afin que les intervenants puissent collectivement se situer et peut-être repenser leurs actions.

Cette première journée de réflexion participe à ce mouvement de mise à distance, de mise en question de ces *«évidences»*. Dans un premier temps, quatre professionnels venus d'horizons différents proposeront leurs réflexions à ce niveau. Chacun, de son point de vue, ouvrira le débat.

Dans un second temps, dans différents ateliers, il s'agira :

- d'élaborer/concevoir des formes d'interventions alternatives à partir des réflexions et expériences de terrain apportées par les participants;
- de percevoir, à partir de champs différents, comment la réflexion sur l'individualisation des problématiques et des prises en charge peut conduire à des conceptions alternatives d'intervention.

Matinée

Didier Vrancken, président de l'Institut de sciences humaines et sociales, Université de Liège. *«Travailler le social dans une société du travail sur soi»*.

Maryse Bresson, Professeur de sociologie, Université de Versailles Saint-Quentin des Yvelines, Laboratoire Printemps, Paris. *«La psychologisation de l'intervention sociale, mythes et réalités»*.

Guy Hardy, ex-directeur d'un centre d'intervention auprès de familles en difficulté, assistant social, formateur en approche systémique. *«De la contrainte d'aide à la double contrainte»*.

José Recht, ex-éducateur et directeur d'un service d'Aide en Milieu Ouvert (AMO), Maître-assistant à la Haute École de la Province de Liège (HEPL), *«Le symptôme sociologique dans un projet de prévention. Comment le faire parler ?»*.

Après-midi : Ateliers *«Santé mentale»*, *«Pauvreté»*, *«Aide à la Jeunesse»*, *«Justice»*, *«Travail communautaire»*.

Thème transversal : *«Travailler les compétences d'un individu, de sa famille, de son réseau, ne conduit-il pas in fine à l'isoler plus encore face à sa problématique ? Existe-t-il d'autres pistes de travail ?»*

Francine Kinet, ex-directrice d'un Centre Régional d'Intégration de personnes étrangères, Maître-assistante à la Haute École de la Province de Liège (HEPL), *« Synthèse et perspective »*.

Lieu : Haute École de la Province de Liège, Campus 2000, Rue du Bosson, 4101 Jemeppe

Programme détaillé sur demande.

Prix repas compris : 50 euros.

Rens. et inscriptions : Journal du droit des Jeunes, rue Charles Steenebruggen 12, 4020 Liège, tél : 04/342.61.01, fax : 04/342.99.87, e-mail : jdj@skynet.be

Avec l'aide de la Province de Liège, ADSHS-ULg (Association des diplômés en Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Liège) et de la Haute École de la Province de Liège

Cycle de formation en droit international humanitaire et droit pénal international humanitaire et droit pénal international

Liège -Mars 2009

Organisé par le Barreau de Liège, commission internationale

Programme :

- Mercredi 25 février 2009 (18-21h) : remise à niveau en droit international humanitaire
- Mercredi 4 mars 2009 (18-21h) : remise à niveau en droit pénal international
- Mercredi 11 mars 2009 (18-21h) : la CPI – la place des victimes
- Mercredi 18 mars 2009 (18-21h) : la CPI - quelques éléments de procédure
- Mercredi 25 mars 2009 (18-21h) : la CPI - le greffe et le Barreau pénal international
- Visite de la CPI à La Haye

Lieu : Auberge Simenon, Rue Georges Simenon, n° 2 à 4020 Liège (Outremeuse –04/344.56.89)

Prix : Étudiant : 25 euros; avocat stagiaire : 50 euros, avocat, magistrat et autres : 75 euros

Agréation : OBFG : 3 points par formation. SPF Justice pour les magistrats : en cours

Rens. : Mabeth BERTRAND, bertrandhenry@avocat.be.